



Conseil municipal du 27 novembre 2023

Délibération n°101-23

Objet : Adhésion au 'Plan patrimoine 2020-2026'

Date de convocation : 21/11/2023

Présidence : Renaud PFEFFER - Maire

Secrétaire élu : Dominique HAZOUARD

Membres présents : Renaud PFEFFER - Pascale CHAPOT –Loïc BIOT - Dorothée RODRIGUES - Patrick BERRET – Pascale DANIEL - Virginie PRIVAS-BREAUTE - Gaël DOUARD – Jean-Marc MACHON - Dominique HAZOUARD – Arnaud BREJOT- Véronique MERLE- Anne-Catherine VALETTE – Julie GUINAND-BOIRON- Sophie PIVOT –Sébastien PONCET - Alain DUTEL - Véronique ZIMMERMANN – Patricia BONNET-GONNET - Anne-Laurence OLTRA – Serge CAFIERO - Jocelyne TACCHINI– Christian CECILLON - Raphaëlle GUERIAUD - Anne BLANCHET – Fatira RULLIERE - Laure PIQUERAS.

Membres excusés et représentés :

Véronique ZIMMERMANN a donné pouvoir à Anne-Laurence OLTRA.

Jean-François FONTROBERT a donné pouvoir à Patrick BERRET.

Dylan MAYOR a donné pouvoir à Monsieur le Maire.

Membres absents :

Nombre de conseillers

En exercice : 29

Présents : 26

Votants : 29

I. LE CONTEXTE

Mornant est un village à forte valeur patrimoniale avec un cœur de bourg ancien relativement préservé. Il conserve de nombreux témoignages d'époques très diverses, de l'antiquité avec les aqueducs, de l'époque médiévale avec la tour Vingtain et l'église Saint Pierre, à des réalisations plus récentes : mairie, poste, gare, etc. Le tout dans un écrin naturel exceptionnel.

La commune se doit de préserver ce patrimoine architectural.

Depuis de nombreuses années, la commune a donc entrepris divers investissements pour maintenir le patrimoine architectural et a porté de nombreux projets pour le valoriser et le faire connaître.

II. LA PROPOSITION

La mise en place d'un plan municipal patrimonial permet de dresser un état des lieux des réalisations ayant vu le jour depuis le début de mandat, et également de se projeter sur les projets à réaliser. Cet outil permet d'avoir une vision globale de toutes les actions mises en place par la commune pour préserver le patrimoine.

La commission *Services à la Population* réunie le 13 novembre 2023 a émis un avis favorable à l'unanimité des membres présents sur ce rapport.

III. LA DÉCISION

Où l'exposé de Alain DUTEL,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **D'APPROUVER** le 'Plan Patrimoine 2020-2026' annexé à ce rapport.

Mornant, le 27 novembre 2023.

Le Maire,



Renaud PFEFFER.